

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 30 août 2007**  
**20 heures**  
**Mairie - FRIESENHEIM**

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice : ..... 23  
Membres présents : .....17  
Absents excusés : ..... 4

M. Jean-Paul KETTERER donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN  
Mme Anne KLETHI  
M. Bernard KREMP donne procuration à M. Roland CHRAPATIJ  
M. Willy RAPP donne procuration à M. Pierre GRACIENT  
M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à M. Pierre SCHLOSSER  
M. Jean-Claude WERTH

## ORDRE DU JOUR

Point 1 **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Séance du 5 juillet 2007. Approbation du procès-verbal.

Point 2 **DEVELOPPEMENT LOCAL – Economie** – Présentation par M. DOUARD (ISERCO) des premiers résultats de l'étude sur le Commerce, l'Artisanat et les Services – Echange sur les perspectives de développement envisageables.

Point 3 **FINANCES – POLITIQUE PETITE-ENFANCE** – Emprunt pour le financement des deux constructions.

Point 4 **POLITIQUE PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL DE BOOFZHEIM** – Modification du projet – Avenant au marché lot 1 Gros œuvre.

Point 5 **POLITIQUE PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL DE BOOFZHEIM** – Modification du projet – Autorisation de déposer une demande de permis de construire modificatif.

Point 6 **ORDURES MENAGERES – FINANCES** – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (exercices 2003 à 2006).

Point 7 **VOIRIE – RHINAU** – Réfection du chemin vicinal desservant la station d'épuration de Rhinau.

Point 8 **Divers** (échange sur la proposition d'adhésion, faite aux Communes par le Département, à un établissement public foncier départemental ; exposition nappe phréatique, dates des prochaines réunions, ...).

Madame la Présidente ouvre la séance et donne lecture des procurations.

Elle excuse l'absence de M. Francis BRAUN, Directeur de la Maison du Conseil Général à Sélestat et salue M. le Trésorier ainsi que Mmes Carole POLITI (Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat), Coryse LECOQ (Chambre de Commerce et de l'Industrie), et M. Jean-Pierre DOUARD (ISERCO) venus spécialement pour la présentation du point 2.

### **Point 1**

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE.** Séance du 5 juillet 2007. Approbation du procès-verbal.

Madame HORNY-GONIER souhaite que mention soit faite dans le PV des observations formulées par M. le Trésorier concernant la part que présente les excédents du Budget annexe Assainissement dans l'actuel fonds de roulement de la Communauté de Communes. Un décaissement de la totalité des fonds au profit du SDEA nous priverait de trésorerie. C'est la raison pour laquelle les élus demandent que soit négocié un échéancier avec le SDEA.

Moyennant cet ajout, le PV est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

### **Point 2**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – Economie** – Présentation par M. Jean Pierre DOUARD (ISERCO-Consultant) des premiers résultats de l'étude sur le commerce, l'artisanat et les services – Echanges sur les perspectives de développement envisageables.

Inscrite dans la Charte de Développement, le principe du lancement d'une étude sur l'évolution du commerce, de l'artisanat et des services a été retenu dans notre programme d'actions 2006/2007.

Par délibération du 21 décembre 2006, le Conseil de Communauté a décidé, à l'unanimité, de retenir la société ISERCO Consultants pour la réalisation d'une étude sur l'évolution du commerce, de l'artisanat et des services.

Il est rappelé que le coût de cette étude se porte à 27 508 € TTC étant précisé que cette étude bénéficie d'un cofinancement de l'Etat et du Département :

- 50 % du montant HT est pris en charge par l'Etat au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;
- 25 % par le Département

De nombreuses réunions de travail se sont tenues tout au long du premier semestre 2007. Elles ont associé le Directeur Régional du Commerce et de l'Artisanat, des conseillers techniques de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers, des socio-professionnels et des élus de notre territoire.

Une enquête a également été diligentée auprès des artisans et commerçants ainsi qu'auprès d'un panel de consommateurs.

C'est l'ensemble des éléments recueillis tout au long de cette première phase que M. Jean Pierre DOUARD a présenté au Conseil (voir présentation en annexe).

Puis, sur la base du constat ainsi établi, un premier échange sur les perspectives de développement envisageables à l'échelle de notre territoire s'est engagé. La discussion a essentiellement porté sur les scénarios 2 et 3.

Monsieur Pierre SCHLOSSER explique les enjeux du projet d'implantation d'une moyenne surface à Gerstheim et les attentes légitimes de la population de cette commune en terme de services actuellement inexistantes (station service, aire de lavage...). Pour autant, la représentante de la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat craint que le troisième scénario se situerait en contradiction avec les objectifs mêmes d'un FISAC qui vise à maintenir et développer une activité économique de proximité.

Madame Carole POLITI rappelle que le dispositif FISAC (fonds intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) comporte notamment un volet « opération collective de modernisation » qui se décline en deux types d'intervention :

- « animation et communication » porté par des associations de socio-professionnels à l'échelle du territoire ;
- Aides directes aux entreprises (pour la création, modernisation d'un local d'activité, mise aux normes, innovations...).

L'ensemble du dispositif repose sur quatre partenaires : l'Etat et la Communauté de Communes (à part égale), la Région et le Département.

En réponse à une question de Monsieur Roland CHRAPATIJ, Madame POLITI indique que la mise en œuvre d'un FISAC suppose au minimum 5 à 6 mois compte tenu des délais d'instruction tant au niveau régional que national. A ce délai d'ordre administratif, s'ajoute celui lié à la constitution de l'association et de l'élaboration du projet.

La question du financement de cette politique est posée ainsi que de la légitimité pour une collectivité d'intervenir aussi directement dans le financement d'activités privées.

Monsieur Jean-Pierre GILG soutient qu'il faut d'abord bien identifier les besoins du territoire et s'assurer ensuite que le dispositif d'intervention proposé est le bon. Il ne faut pas faire l'inverse en se focalisant sur le dispositif et élaborer une politique en raison de sa seule existence et des avantages qu'il pourrait présenter. Par ailleurs, il rappelle que dans une économie de marché comme la nôtre, et dans la mesure où les dispositions législatives et réglementaires le permettent, il paraît difficile d'empêcher le développement d'initiatives privées, que se soit à Gerstheim ou ailleurs.

Madame la Présidente partage cet argument et considère que l'urgence réside dans la constitution d'une association, le renforcement du pôle de Boofzheim et l'engagement des dossiers. Elle relève que la réalisation du projet d'implantation à Gerstheim n'est pas prévu pour l'immédiat. D'ici là, l'évolution de la conjoncture pourra interférer sur le cours des événements tels qu'on les envisage aujourd'hui.

Madame Laurence MULLER-BRONN explique que l'essentiel, de son point de vue, est l'animation du territoire. C'est de sa capacité d'entraînement que viendra le développement des activités. Pour cela, il faut une association ayant une échelle intercommunale et pouvant s'appuyer sur les compétences d'un professionnel du développement économique au même titre que ce qui a été fait pour le tourisme.

Il est rappelé par Madame POLITI que des aides existent pour cofinancer ce type de poste.

Sous réserve d'un examen ultérieur en commission, Madame la Présidente suggère de retenir l'hypothèse 2. Sur cette base, pourra être constitué un dossier qui, sauf contre temps majeurs, pourra déboucher sur une décision positive. Si, par la suite, le contexte devait évoluer cela ne remettra pas en cause le bénéficiaire du FISAC pour la durée contractuellement fixée.

Monsieur Jean-Pierre GILG relève que ce dossier met une nouvelle fois en évidence les difficultés que pose la bipolarité à l'échelle de notre territoire. Difficultés qu'il faudra un jour résoudre en opérant un choix...

### **Point 3**

#### **FINANCES – PETITE ENFANCE – Emprunt pour le financement des deux constructions de multi-accueils.**

Prévu dans le budget primitif Développement Local à hauteur de 888 305,08 €, le recours à l'emprunt pour le financement des multi-accueils paraît à présent nécessaire pour tenir compte de nos impératifs de trésorerie.

Compte tenu des réactualisations de prix susceptibles d'intervenir d'ici à l'achèvement des travaux, il est proposé de contracter un emprunt à hauteur de 950 000 €.

La consultation portait sur deux hypothèses, l'une pour un prêt à taux fixe sur 15 ans, l'autre pour un taux fixe sur 20 ans. Les tableaux ci-après présentent les conditions (confirmées ou modifiées) et valables au moment où la Commission des Finances s'est réunie soit le 17 juillet dernier.

Hypothèse 1 – Taux fixe sur 15 ans

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POPULAIRE	DEXIA
taux fixe	4,65%	4,60%	5,04%	4,33%	4,16 % + marge sur index TAG 3 mois de 0,09 %
coût total du crédit	371 285,64	370 387,00	377 053,56	346 633,60	316 500.21
amortissement	mensuel	trimestriel	annuel	annuel	trimestriel

Hypothèse 2 – Taux fixe sur 20 ans

	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POPULAIRE	DEXIA
taux fixe	4,69%	4,65%	5,10%	4,43%	4,18 % + marge sur index TAG 3 mois de 0,11 %
coût total du crédit	515 929,09	458 911,20	481 047,88	463 822,24	427 184,71
amortissement	mensuel	trimestriel	annuel	annuel	trimestriel

La Commission a souhaité écarter toute incertitude, quant à l'évolution des taux sur les marchés. Elle préconise le choix d'un taux fixe « classique ». Compte tenu de notre tableau d'extinction de la dette, un emprunt sur 15 ans peut se concevoir. Au regard de ces conditions, l'offre présentée par la Banque Populaire d'Alsace est la plus intéressante. Cet établissement a accepté de la maintenir jusqu'à fin août afin de nous permettre d'en délibérer.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de suivre les préconisations de la Commission et de**

- retenir l'offre présentée le 19 juin par la Banque Populaire d'Alsace ;
- de contracter avec cet établissement un prêt pour un montant de 950 000 €, sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4,33 %, avec échéances trimestrielles constantes et un coût total des intérêts de 346 633,60 €.

#### **Point 4**

**POLITIQUE PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL DE BOOFZHEIM – Modification du projet – Avenant au marché lot 1 Gros œuvre.**

Lors de la première réunion de chantier sur site, après piquetage des emplacements du bâtiment, il est apparu que la situation initialement prévue à proximité immédiate du fossé dans lequel coule un cours d'eau n'était pas judicieuse compte tenu de l'espace disponible et ne respectait pas la servitude de passage nécessaire pour son entretien.

Ces raisons ont conduit la maîtrise d'oeuvre à établir un nouveau projet se caractérisant par une translation du bâtiment de quatre mètres vers l'est avec, comme incidence, la nécessité de le surélever de 15 cm pour permettre son bon raccordement au réseau d'assainissement.

Une rehausse des plots de fondations et des plateformes au droit du bâtiment a été réalisée en conséquence avec un surcoût global de 10 474,09 € HT.

Un avenant au marché initial nous liant à la Société ZWICKERT, titulaire du lot 1 « Gros Œuvre » doit être conclu pour un montant de 10 474,09 € HT.

Celui-ci étant inférieur à 5% de la valeur HT du marché initial (307 875,18 € HT – valeur mars 2006), la saisine de la commission d'appel d'offres n'est pas nécessaire.

Monsieur Roland CHRAPATIJ ne comprend pas comment de telles situations peuvent survenir alors que le dossier a fait l'objet de tant d'examens et d'études. Il se demande à qui incombe la responsabilité de tels aléas.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide d'autoriser Madame la Présidente à signer un avenant avec la Société ZWICKERT pour un montant de 10 474,09 € HT.**

19 pour  
2 contre

#### **Point 5**

**POLITIQUE PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL DE BOOFZHEIM –** Modification du projet – Autorisation de déposer une demande de permis de construire modificatif.

Compte tenu de ces modifications portées au projet initial, il est nécessaire de solliciter un permis de construire modificatif. Déposé le 22 juin dernier et enregistré sous le n° PC6705505C00181, le dossier - pour être recevable - doit comporter une délibération autorisant Madame la Présidente à engager cette démarche de régularisation.

En conséquence, le Conseil de Communauté décide d'autoriser- à l'unanimité- Madame la Présidente à déposer le permis de construire modificatif.

#### **Point 6**

**ORDURES MENAGERES – Admission en non-valeur.**

Monsieur le Trésorier a produit le 26 juillet dernier un « certificat d'irrecouvrabilité » recensant les redevables suivants qui restent débiteurs, à ce jour, sur le Budget Ordures Ménagères.

Une copie de ce document - précisant les noms de ces redevables, leur commune de domiciliation et le motif d'irrecouvrabilité de leur créance - est jointe en annexe à la présente délibération.

Le montant total des créances irrécouvrables est de 5 420,61 €. Ces créances concernent les exercices 2003 à 2006.

Compte tenu des poursuites engagées et de l'impossibilité établie - par exploit d'huissier - de recouvrer ces sommes, Monsieur le Trésorier sollicite leur admission en non-valeur au titre de l'exercice 2007.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide - à l'unanimité moins une abstention - d'admettre ces créances en non-valeur pour un total de 5 420,61 € et d'imputer cette opération au compte 654.

## **Point 7**

### **VOIRIE – Rhinau – Réfection du chemin vicinal desservant la station d'épuration intercommunale à Rhinau**

Inscrite dans nos statuts adoptés par délibération du 15 juin 2006, la compétence voirie s'applique pour les « accès aux équipements intercommunaux ». Cette disposition a vocation à s'appliquer dans les hypothèses dans lesquelles le seul fait de l'existence d'un bâtiment ou d'un site servant à l'exercice d'une compétence communautaire nécessite la création ou la remise à niveau d'une voirie.

A ce jour, deux voiries pourraient entrer dans le champ de cette compétence : le chemin d'accès menant à la station d'épuration en service à Rhinau et le chemin prolongeant la rue de Daubensand qui dessert aujourd'hui la déchetterie à Boofzheim ainsi que le multi-accueil intercommunal dès la rentrée 2008. Monsieur Pierre GRACIENT confirme la nécessité d'envisager ces travaux et demande à ce qu'ils soient bien pris en charge, de la même manière, par la Communauté de Communes.

Madame la Présidente explique à l'Assemblée qu'avant les travaux de rejet dans le Rhin et de création de la nouvelle station, ce chemin était revêtu d'enrobés en bon état. A l'issue des travaux de la station, il n'a été posé qu'un « bicouche ». Depuis, l'état du chemin s'est détérioré et il justifierait des travaux de consolidation et de remise à niveau. Le passage de véhicules lourds (tracteurs agricoles mais également les nombreuses rotations de camions liés à l'exploitation de la station) explique pour l'essentiel cette situation à laquelle il convient de remédier pour ne pas s'exposer à des travaux encore plus lourds à l'avenir.

Une première estimation porte le coût des travaux à 14 931,70 € HT pour une solution « bicouche » et à 33 127,50 € HT pour une solution « enrobés ». Ce montant est provisionné dans le Budget Aménagement intercommunal.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente

- à engager une consultation et faire effectuer les travaux de pose d'enrobés sur le chemin vicinal desservant la station d'épuration de Rhinau ;
- à engager une étude pour les travaux de réfection du chemin prolongeant la rue de Daubensand qui dessert aujourd'hui la déchetterie à Boofzheim ainsi que le multi-accueil intercommunal dès la rentrée 2008.

## **Point 8**

### **Divers**

#### **Dates des prochaines réunions**

Jeudi 8 novembre à Gerstheim

Jeudi 13 décembre à Boofzheim

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h45.

Lu et approuvé,

***La Présidente,***

Danièle MEYER :

***Les Vice-Présidents,***

Roger KARST :

Pierre GRACIENT :

André KLUMB :

***Les membres,***

Roland CHRAPATYJ :

René DEMANGE :

Jean-Pierre GILG :

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Marianne HORNY-GONIER :

Jean-Paul KETTERER :  
*absent*

Anne KLETHI :  
*absente*

Anne-Marie KLIPFEL :

Bernard KREMPP

Jean-Louis KUNTZMANN :

Laurence MULLER-BRONN :

Willy RAPP :  
*absent*

Jean-Paul ROTH :

Marc-Daniel ROTH :  
*absent*

Pierre SCHLOSSER :

Jean-Jacques SIEGEL :

Jean-Paul WEISS :

Jean-Claude WERTH :  
*absent*